COIGNIÈRES MAG

#110 AOÛT 2021

L'ESSENTIEL DE L'INFO

L'actualité des générations
Dossier spécial environnement et transition écologique
Conseils de quartiers - Label "Terre de Jeux 2024"
Travaux en ville - Nouveau Bus PMI
Nouvelle directrice du Théâtre Alphonse Daudet
Infos pratiques : OTA, accueil des nouveaux arrivants...

Coignières, éco solidaire par nature

L'environnement et la transition écologique, une priorité

Sommaire

Coignières MAG vous a interpellé, dites-le-nous.

20 TERRE DE JEUX 24

17

4 RETOUR EN IMAGES

8 DOSSIER
L'environnement et la transition écologique

12 ACTUS DES GÉNÉRATIONS
Enfance - Jeunesse - Seniors

14 TEMPS FORTS EN VILLE
Conseils de quartiers
Lauréats du baccalauréat et du brevet
Agenda

16 ZOOM SUR...
Travaux en ville
Bus PMI
Boîtes à livres
Label "Terre de Jeux 2024"

19 PORTRAIT
Christelle Bidouard, nouvelle directrice du Théâtre Alphonse Daudet

20 DÉCISIONS MUNICIPALES MAJEURES

21 INFOS PRATIQUES

22 CARNET DES COIGNIÉRIENS
Bonheur - Félicitations - Regrets

23 TRIBUNES LIBRES

Directeur de publication : Didier Fischer - **Rédaction et photos :** Cabinet du Maire - Service communication - AdobeStock
Conception : Service communication - **Impression :** Nord'Imprim 03 28 43 84 00 - **Dépôt légal :** ISSN 2610-8542 juillet 2021

Bel été 2021

Madame, Monsieur,

Après un début d'année une nouvelle fois marqué par la Covid-19, nous avons souhaité aborder l'été 2021 sous le signe de la convivialité. La fête de la musique, la fête de la ville, un « Été à Coignières », l'ouverture sur deux mois des accueils de loisirs pour les 3/17 ans, autant de rendez-vous proposés sous le sceau de la gaité que seules les incertitudes climatiques sont venues parfois assombrir.

Si l'été a ravivé l'espoir avec l'assouplissement des règles sanitaires, l'arrivée d'un variant laisse planer aujourd'hui de nombreuses incertitudes dont la crainte d'une reprise épidémique qui pourrait bouleverser une nouvelle fois notre quotidien.

L'été est aussi annonciateur de la rentrée. Ainsi, tout se prépare pour accueillir dans les meilleures conditions les jeunes Coignériens. Chaque nouvelle rentrée scolaire est pour les enfants, comme pour les parents, un moment particulier qui apporte des petits changements, comme de nouveaux services… Je remercie à cette occasion tous les agents de la ville qui durant ces deux mois contribuent activement à la réussite de la rentrée 2021.

Dans cette continuité, septembre, si le contexte sanitaire le permet, sera le mois de l'échange et de la découverte, notamment avec le forum des associations prévu le samedi 4. L'occasion de venir à la rencontre de tous les bénévoles qui vous offrent chaque année la possibilité de pratiquer une activité, qu'elle soit artistique, culturelle ou sportive. Les journées du patrimoine vont aussi agrémenter votre mois de septembre avec l'organisation le 18 septembre de nombreuses activités vous permettant de partir à la découverte de notre belle ville. S'ensuivra le 19 septembre une opération originale de nettoyage de l'espace public qui nécessitera la mobilisation de chacun : the World Clean Up Day, qui se développera sur tout le bassin saint quentinois.

Enfin, en octobre, nos seniors ne seront pas en reste avec la semaine bleue, moment toujours particulier où animations et sorties se succèderont à un rythme effréné.

Mon équipe et moi-même, nous vous souhaitons une excellente fin de vacances, dans le respect des règles sanitaires.

Didier FISCHER
Votre Maire
Vice-président de SQY

COIGNIÈRES
ÉCO SOLIDAIRE PAR NATURE

ZÉRO PHYTO · Web TV · VIDÉO PROTECTION

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 / 8 MAI
À l'occasion du 76e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, le Maire Didier Fischer, les élues Florence Cocart et Sophie Piffarelly, Olivier Rachet, correspondant défense, Roger Bernard, président de la section des Anciens Combattants de Coignières et les jeunes élus du Conseil municipal des enfants ont rendu hommage aux combattants de la Seconde Guerre mondiale, le samedi 8 mai. Préalablement à cette commémoration, les jeudi 6 et vendredi 7 mai, deux classes de CM2 de l'école Gabriel Bouvet et une classe de CM2 de l'école Marcel Pagnol avaient visité une exposition consacrée à Jean Moulin, intitulée « Jean Moulin, une vie d'engagements ».

FRANC SUCCÈS POUR LE VIDE-GRENIER / 6 JUIN
Pour le plus grand bonheur de la pléiade de chineurs présents, 140 exposants ont investi le parking de la Gare le dimanche 6 juin, dans le cadre du vide-grenier organisé par la Municipalité. Accompagnés d'élus, le Maire Didier Fischer et la députée des Yvelines Aurore Bergé ont tenu à saluer les participants.

81E ANNIVERSAIRE DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940 / 18 JUIN
Devant le Monument de la Malmedonne, le Maire Didier Fischer a commémoré le 81e anniversaire de l'appel historique du Général de Gaulle le 18 Juin 1940, en présence de son adjointe Sophie Piffarelly, du correspondant défense Olivier Rachet, des maires de La Verrière, de Maurepas et du Mesnil-Saint-Denis, des jeunes élus du CME et de deux collégiens de 6e du collège de Coignières.

LES LAURÉATS DU BREVET ET DU BACCALAURÉAT RÉCOMPENSÉS / 19 JUIN
Les détenteurs du brevet des collèges en 2018 et 2019 (avec mention bien ou très bien) ont été gratifiés d'une carte cadeau et d'une clé USB le samedi 19 juin, au Théâtre Alphonse Daudet. Dans la foulée, les impétrants (avec mention bien ou très bien) du baccalauréat et du brevet en 2020 ont obtenu les mêmes récompenses des mains de Monsieur le Maire et des élues Sophie Piffarelly et Yasemin Donmez.

FÊTE DE LA MUSIQUE / 21 JUIN
Malgré un format restreint causé par une météo capricieuse, la Fête de la Musique de Coignières a fédéré bon nombre de mélomanes le lundi 21 juin, au sein du Parc de la Prévenderie. Plusieurs artistes locaux ont pu démontrer l'étendue de leur talent, dans une ambiance teintée de convivialité que seul le mauvais temps a perturbé.

DES DICTIONNAIRES POUR LES ÉCOLIERS DE COIGNIÈRES / 25 JUIN
Le Maire Didier Fischer et ses adjointes Sophie Piffarelly et Yasemin Donmez ont remis un dictionnaire et une calculatrice à chaque élève de CM2 scolarisé à Coignières, le vendredi 25 juin à la Maison de Voisinage. Les écoliers en dernière année de maternelle ont, quant à eux, obtenu un dictionnaire.

SÉANCE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS / 30 JUIN
Pour parachever en beauté une année bien chargée, les 27 jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants (CME) ont présenté au Maire Didier Fischer et à leurs parrains et marraines (membres du Conseil municipal) le travail réalisé ces derniers mois, notamment un film sur le harcèlement scolaire. À cette occasion, la lauréate du concours de dessin organisé par le CME a été récompensée par Monsieur le Maire.

FÊTE DE COIGNIÈRES / 3 JUILLET
La gaité était de mise le samedi 3 juillet, à l'occasion de la Fête de Coignières organisée par la Municipalité, en partenariat avec les acteurs locaux (associations…). Structures gonflables pour les enfants, feu d'artifice, soirée dansante animée par un DJ : petits et grands ont festoyé de 14h à 2h du matin ! Un événement fédérateur durant lequel les participants se sont délectés de repas confectionnés par les restaurateurs et commerçants de la Ville.

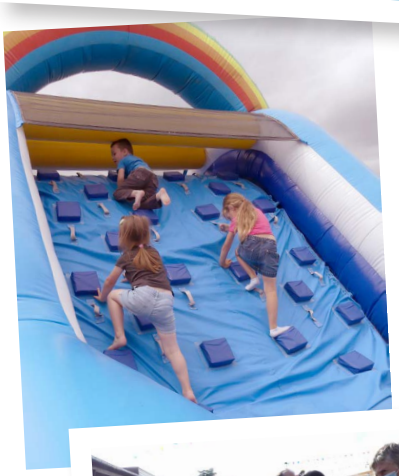

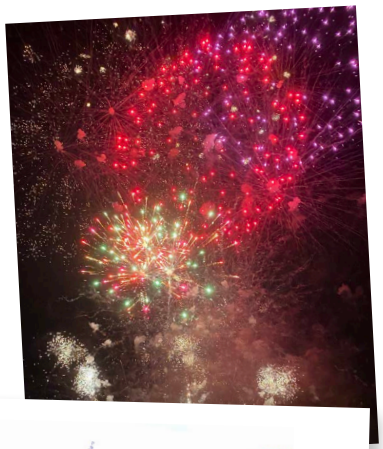

L'environnement et la transition écologique, une priorité à Coignières

À Coignières, les projets à visée environnementale sont légion. Les actions menées (ou futures) découlent d'une volonté infaillible : agir concrètement pour la transition écologique, économique, sociale et démocratique.

L'ambition de la Municipalité : préserver la richesse environnementale et favoriser la production locale

Achat de parcelles (champ de 7 000 m² sis le long de la rue du Mesnil Saint-Denis, terrain d'1,7 ha longeant le chemin de Bellepanne…), acquisition d'un corridor écologique (prénommé « coulée verte ») à proximité de la zone d'activités de Pariwest… Ces opérations symbolisent les ambitions affichées par la Municipalité : préserver la richesse environnementale et favoriser la production locale. Qu'elles soient entérinées, actuelles ou futures, les diverses initiatives communales en matière agricole sont regroupées en trois thèmes :

- La protection de l'environnement au sens large ;
- L'accès du plus grand nombre à une alimentation locale, fraîche et saine à un coût abordable ;
- La lutte et l'adaptation au changement climatique.

Un fil rouge reliant ces trois axes, les actions détaillées ci-après peuvent être multithématiques.

1. La protection de l'environnement au sens large

Candidature de la commune pour intégrer le Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse

50 % d'espaces agricoles, naturels, verts et forestiers, 70 % de terres en bio : la composition du territoire communal légitime la demande d'intégration de Coignières au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse formulée récemment. *« Dans le cadre de la protection globale de l'environnement et de notre cadre de vie, le PNR permet la reconnaissance des différentes actions communales pour protéger les espaces agricoles et naturels »* précise Cyril Longuépée, adjoint au Maire chargé de la transition écologique, de l'urbanisme et des travaux. Aujourd'hui constitué de 53 communes, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse devrait accueillir une trentaine de nouvelles communes à l'horizon 2026.

Réaménagement des entrées de ville et création de prairies fleuries

Depuis quelques semaines, de nouveaux aménagements subliment les six entrées de ville. Divers éléments décoratifs ont été installés par les services techniques municipaux : une barrière rappelant le caractère de ville à la campagne, un épi de blé en référence au blason et à l'histoire de Coignières et un animal en lien avec la biodiversité. Ces habillages accompagnent la politique de fleurissement développée sur la Ville : *« Partout où il y avait un espace disponible, les agents municipaux ont semé des prairies fleuries. Mis bout à bout, tous ces espaces nouvellement fleuris représentent 5 000 m² »*, explique Cyril Longuépée. Des plantes mellifères (favorables aux abeilles) constituent ces massifs fleuris. Une décision mûrement réfléchie, puisque l'ensemble, pérenne, favorise la biodiversité. En outre, cet embellissement de

---

2 QUESTIONS À

Cyril Longuépée,
Adjoint en charge de la transition écologique, de l'urbanisme et des travaux

La rédaction : Quel est l'objectif recherché à travers la mise en œuvre de ces nombreuses initiatives ?
Cyril Longuépée : Nous avons une vision et des objectifs globaux. Lors de la présentation du rapport-cadre durant le conseil municipal du 15 décembre 2020, nous avons affirmé notre volonté d'agir concrètement sur la transition écologique, économique, sociale et démocratique. Les actions précitées sont la traduction du chemin parcouru pour atteindre l'objectif fixé. L'important, c'est d'être en veille permanente et de saisir les opportunités qui se présentent..

LR : Quels sont les futurs projets environnementaux portés par la Municipalité ?
Cyril Longuépée : L'une de nos priorités est de concrétiser rapidement des projets dans le quartier de la Gare. C'est un objectif plus global que la transition écologique. Les habitants du quartier de la Gare se sentent abandonnés. Il y a beaucoup de nuisances (RN10, voies ferrées, la Z.I. des Marais…) et aucun équipement public, hormis la Gare. La révision du Plan Local d'Urbanisme nous permettra de travailler sur ce quartier. Mais ce sera un travail de longue haleine. Les conventions signées avec l'Agglomération, l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) et le Département prévoient la finalisation de l'écoquartier d'ici 10 à 15 ans. Cependant, il faut à court terme des actions concrètes pour les habitants. C'est pour cela que nous considèrons que le quartier de la Gare est le lieu idéal pour expérimenter et faire de l'urbanisme transitoire. Nous travaillons notamment sur la création d'un petit parc avec une aire de jeux pour enfants et des espaces pour pique-niquer. L'idée est d'aménager, dans ce quartier, des lieux où les habitants pourront se retrouver, échanger, partager librement ressources, compétences et savoirs. C'est un environnement qui favorise le vivre-ensemble, le faire-ensemble et la création d'un lien social. Ce quartier a tous les atouts pour devenir un lieu de référence pour la transition écologique, économique, sociale et démocratique.

Chemin de Bellepanne

différents lieux communaux coïncide avec la participation de la Ville au label « Villes et villages fleuris » (dans les catégories « entrées de ville » et « cimetières »).

Parcours pédagogique derrière l'Espace Alphonse Daudet

La Ville de Coignières accompagne la mise en œuvre d'un projet porté par l'association Les Jardins Cydonia, concernant la plantation de carrés potagers accessibles à tous derrière l'Espace Alphonse Daudet. Lauréate au titre du budget participatif écologique et solidaire de la Région Île-de-France (démarche citoyenne permettant la subvention d'actions environnementales), cette initiative a également pour objectif de valoriser le théâtre de verdure. Un lieu qui pourrait accueillir des événements culturels. Par ailleurs, des arbres, arbustes et petits fruitiers jalonneront le parcours pédagogique.

Nettoyage du terrain situé le long du chemin de Bellepanne

Le 18 décembre 2020, la Municipalité a acheté un terrain d'1,7 ha jouxtant le chemin de Bellepanne. Problème : l'entreprise anciennement locataire du terrain y a déposé en toute illégalité une grande quantité de déchets de toute nature. L'adjoint au Maire Cyril Longuépée l'appelle de ses vœux : *« Il faut redonner à ce terrain sa vocation agricole et ainsi favoriser l'installation de maraîchers, d'agriculteurs ou d'arboriculteurs »*. Pour ce faire, l'enlèvement des déchets (courant 2022) et la remise en état de la parcelle sont indispensables.

Préservation et développement de la biodiversité

Dans le cadre du budget participatif écologique et solidaire de la Région Île-de-France, plusieurs projets sont initiés par la Commune :

- Conception et dissémination de 65 panneaux informatifs (« zéro phyto », gestion différenciée, fauche tardive, arbres remarquables, etc.) présentant et mettant en valeur la richesse du patrimoine naturel de Coignières ;
- Installation, au sein du cimetière du Pont de Chevreuse, de haies variées, d'une prairie mellifère, d'une mare, de nichoirs et d'une ruche, notamment, afin d'enrichir la biodiversité ;
- Création d'une mare naturelle et d'un espace détente (tables de pique-nique, bancs) dans le périmètre des jardins familiaux du Pont de Chevreuse.

Avenue M. Dassault

Arbre de la Paix

Remplacement de l'arbre de la paix

Planté le 30 mars par les agents communaux, à proximité du groupe scolaire Gabriel Bouvet, un bouleau fait désormais office d'arbre de la paix : *« Il fallait un arbre qui ne pousse pas trop haut et qui ne produit pas de baies toxiques, notamment pour les enfants scolarisés à Bouvet. Cet arbre symbolise la paix intérieure »*, explicite l'élu Cyril Longuépée. À noter que l'inauguration de ce nouvel arbre de la paix se déroulera le samedi 25 septembre 2021.

Plantation d'arbres avenue Marcel Dassault

Preuve de la démarche de végétalisation prônée par l'exécutif municipal, les services techniques municipaux ont procédé, en février dernier, à la plantation de 24 arbres de différentes espèces avenue

Marcel Dassault (8 aulnes, 7 frênes, 6 érables du Père David et 3 merisiers).

2. L'accès du plus grand nombre à une alimentation locale, fraîche et saine à un coût abordable

Jardins partagés derrière l'Espace Alphonse Daudet

Dénommée « Jardin de vie de Cydonia », en référence à l'association Cydonia en charge du concept, cette initiative a été impulsée lors des conseils de quartiers organisés en 2019. Visant à créer un lieu respectueux du cycle du vivant, le projet porte sur la production de légumes, fruits et œufs de qualité, dans le respect des principes de la permaculture. À ce jour, des parcelles de maraîchage, des arbres fruitiers, des poules et un cabanon occupent l'espace. À en croire les propos de l'élu délégué à la transition écologique Cyril Longuépée, « une mare et une serre sont à l'étude ». Partenaire de l'action, la Ville de Coignières a signé courant mai une convention avec l'association Cydonia, en ce qui concerne l'occupation du terrain. Les conditions d'utilisation du terrain ont fait l'objet d'une concertation approfondie. Par ailleurs, cette activité de partage et d'entraide favorise la création d'un lien social entre tous les participants.

Carrés potagers entretenus par les écoliers

Dans la continuité du dispositif mis en place en 2019 pour les écoliers de Marcel Pagnol, 10 carrés potagers ont été mis à disposition des élèves de l'école maternelle Gabriel Bouvet en mai dernier, derrière le Théâtre Alphonse Daudet. La Commune a fourni les carrés, la terre et des végétaux. Une action répondant à une vraie demande des enseignants et qui permet de sensibiliser le jeune public à la production locale.

Vergers partagés

En collaboration avec SQY, la Municipalité œuvre pour l'implantation de vergers partagés sur notre territoire. Une potentielle création qui serait bénéfique à bien des égards : « L'idée est d'implanter des fruitiers sur la Ville. Cela correspond à notre volonté d'aller vers plus d'autonomie alimentaire, plus de résilience, d'avoir des capacités de production au niveau local » révèle Cyril Longuépée, avant d'ajouter : *« Au sein d'un verger partagé, on conçoit, on apprend, on récolte ensemble... C'est également une manière de se réapproprier des connaissances perdues »*.
Pour information, 25 personnes ont déclaré vouloir s'impliquer dans le projet, lors de la concertation lancée en avril.

3. La lutte et l'adaptation au changement climatique

World Clean Up Day

La propreté est l'affaire de tous ! À ce titre, la Ville de Coignières s'associe à la journée mondiale de nettoyage en organisant, le dimanche 19 septembre à 14h30, une opération de ramassage de déchets. *« Les administrés, les associations et les acteurs économiques sont invités à y participer »*, ajoute l'adjoint au Maire Cyril Longuépée.

Labellisation LPO

Accueillir et préserver la biodiversité de proximité. Tel est l'objectif des écoles maternelle et élémentaire Gabriel Bouvet, qui deviendraient, possiblement dès la prochaine rentrée scolaire, des refuges LPO. La démarche est également envisagée pour le groupe scolaire Marcel Pagnol. Une étape supplémentaire pour la sensibilisation des enfants au respect de la nature.

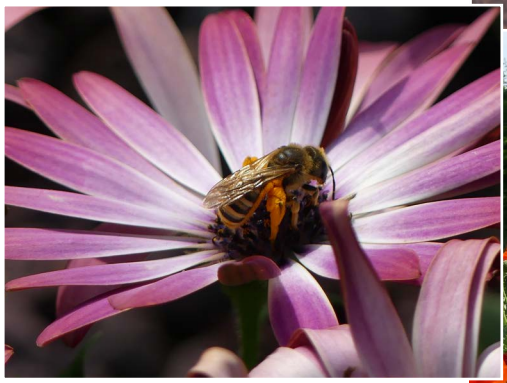

Région îledeFrance

2 QUESTIONS À

Yasemin Donmez,
Adjointe en charge des politiques éducatives et des écoles

La rédaction : Des permanences éducatives sont proposées aux parents coignériens depuis le mois de mars…
Yasemin Donmez : En effet, c'est un partenariat établi avec le service Prévention enfance du Département des Yvelines. Un mercredi matin par mois, de 9h à 12h, deux référentes du Département accueillent, à l'école Bouvet, des parents rencontrant des problèmes dans l'éducation de leur(s) enfant(s). L'objectif est de proposer des réponses concrètes et adaptées aux familles. Il s'agit d'un premier contact durant lequel les deux parties évoquent leurs problématiques. La Municipalité, par le biais du service Enfance, initie uniquement la mise en relation. Les professionnelles du Département prennent ensuite en charge les familles et les redirigent vers les services compétents.
Le Département assure un suivi individualisé et strictement confidentiel. La permanence éducative constitue un réel accompagnement à la parentalité, salué par les associations de parents d'élèves.

LR : Un mot sur les ateliers de chant parents/enfants ?
Yasemin Donmez : Sandrine Conry, chanteuse coignérienne qui fait partie des parents d'élèves et qui participe aux cafés des parents, a proposé de mettre en place cet atelier. L'objectif est de passer un bon moment avec ses enfants, au cours d'une activité à laquelle nous ne penserions pas spontanément. C'est une manière de partager une animation en famille sans s'occuper de la préparation de ladite animation.

ENFANCE

NAVETTE SCOLAIRE : OUVERTURE DU DISPOSITIF AUX COLLÉGIENS

Nouveauté ! À compter du mois de septembre, les collégiens de 6e et de 5e de la Mare aux Saules pourront également emprunter la navette scolaire. Ces nouveaux bénéficiaires devront emprunter la ligne 152 Coignières École M. Pagnol - CLG La Mare aux Saules.
Pour procéder à l'inscription de votre (vos) enfant(s), nous vous invitons à remplir le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville et sur le portail famille et à fournir :
- 1 photo d'identité de l'enfant ;
- 1 justificatif de domicile ;
- 1 attestation d'assurance (responsabilité civile).

Par ailleurs, un règlement de 15 € par jeune est demandé.

Renseignements :
Service enfance : 01 30 13 15 56
estelle.janssens@coignieres.fr

LES VOIX RÉSONNENT AU CENTRE DE LOISIRS

Lancé il y a quelques semaines, un atelier de chant est proposé aux parents et aux enfants.

Pousser la chansonnette en famille, c'est possible ! Animé par l'artiste coignérienne Sandrine Conry, ce temps fort gratuit rassemble parents et enfants au Centre de loisirs « La Farandole ». Vocalises, utilisation d'instruments de musique : les interactions entre petits et grands sont nombreuses durant cet instant chaleureux ! Une initiative qui renforce les liens familiaux.

Renseignements et inscriptions :
Service enfance - 01 30 13 15 56
estelle.janssens@coignieres.fr

Prochaines sessions :
samedi 9 octobre 2021
Centre de loisirs « La Farandole »
de 14h à 15h30 et de 16h à 17h30.

ENFANCE

"OPÉRATION PLANTATION" POUR LES JEUNES

Placés sous l'égide des agents du service municipal des espaces verts, les enfants du Centre de loisirs « La Farandole » ont semé des graines de citrouille le mercredi 5 mai, en vue de la première édition de la Fête de la citrouille organisée le 30 octobre prochain, sur l'esplanade de l'Espace Alphonse Daudet. Une opération reconduite le mercredi 12 mai, à la Résidence-autonomie « Les Moissonneurs », où les seniors et les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants ont conjugué leurs efforts afin de planter des graines de potiron. À l'issue de ces temps forts, chaque apprenti jardinier est reparti avec un pot de semis, à faire pousser à la maison.

ACCUEIL JEUNES : UN ÉTÉ DYNAMIQUE POUR LES 11-17 ANS

L'été est placé sous le signe de la vitalité pour nos adolescents ! Jusqu'au 28 août, l'Accueil jeunes leur réserve une kyrielle d'animations diverses et variées.

Entre les visites culturelles (Cité des sciences, Musée de l'Air et de l'Espace), les temps sportifs (tournoi multisports, initiation au VTT…) et les instants plus légers (Parc Astérix, laser-quest, bowling, etc.), les 11-17 ans n'auront pas le temps de s'ennuyer ! En outre, des animations gratuites leur seront proposées tous les jours : jeux de société, lecture, vidéo, billard, notamment. À noter qu'en raison du contexte sanitaire et des conditions climatiques, certaines activités sont susceptibles d'être modifiées ou annulées.

Accueil jeunes
Gymnase du Moulin à Vent
01 34 61 46 40 - 06 80 47 13 64
jeunesse@coignieres.fr

LA MAISON DES JEUNES MET LES PETITS PLATS DANS LES GRANDS !

La structure municipale a concocté une riche programmation estivale à l'adresse des 18-25 ans, dont voici quelques rendez-vous phares : visite de la Sous-Préfecture de Rambouillet et présentation de ses missions, visite du Musée du jouet à Poissy, piscine de l'Odyssée à Chartres, sortie à la Base de loisirs de Cergy, Aquaboulevard Paris...

Maison des jeunes de Coignières
06 80 47 14 02
action.prevention@coignieres.fr

SENIORS

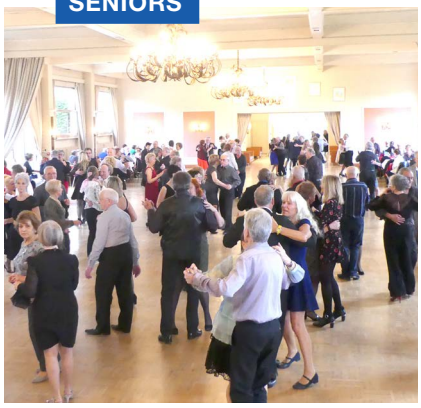

REPRISE DES THÉS DANSANTS ET DES TABLES D'HÔTES

Après plusieurs mois d'attente, les événements particulièrement prisés de nos seniors sont de retour ! Ainsi, à compter du mois d'octobre, les férus de danse arpenteront de nouveau la piste des Salons Antoine de Saint-Exupéry le dernier jeudi du mois, entre 15h et 18h. Autre retour attendu, celui des tables d'hôtes. Ces déjeuners intergénérationnels avec les pensionnaires de la Résidence-autonomie « Les Moissonneurs » seront de nouveau organisés au sein de la structure le deuxième mardi de chaque mois, à 12h.

CCAS - 01 34 61 45 75
ccasrpa@coignieres.fr

Vos prochains rendez-vous*

Thés dansants
Jeudi 28 octobre - Jeudi 25 novembre

Tables d'hôtes
Mardi 12 octobre - Mardi 9 novembre

**sous réserve du contexte sanitaire*

À vos agendas !

- **Samedi 4 septembre**
  Forum des associations
  Gymnase du Moulin à Vent
- **Samedi 11 septembre**
  Accueil des nouveaux arrivants
  Mairie
- **Samedi 11 septembre – 9h-12h**
  Café des parents
  Centre de loisirs « La Farandole »
- **Samedi 18 septembre**
  Journée du patrimoine
- **Dimanche 19 sept. – 9h-12h**
  Cross road
- **Dimanche 19 sept. – 14h30**
  World Clean Day
- **Vendredi 24 septembre – 19h30**
  Présentation de la saison culturelle
  Théâtre Alphonse Daudet
- **Samedi 25 septembre**
  Inauguration de l'arbre de la paix

Conseils de quartiers
des secteurs 3 et 4

Secteur 1

Chemin de la Butte aux Chiens, Rue de la Maison Rouge, Allée de la Harde, Rue de la Grosse Haie, Allée de la Serfouette, Allée de la Vénerie, Rue du Moulin à Vent, Allée du Faneur, Allée du Bouvier, Allée du Berger, Allée du Laboureur, Rue du Sillon, Allée du Cocher, Allée de la Meulière, Allée du Forgeron.

Secteur 2

Allée des Moissonneurs, Rue de l'Attelage, Avenue de Maurepas, Allée des Essaims, Rue des Marchands, Rue de Neauphle-le-Château, Rue de la Boissière, Avenue du Bois, Rue des Étangs.

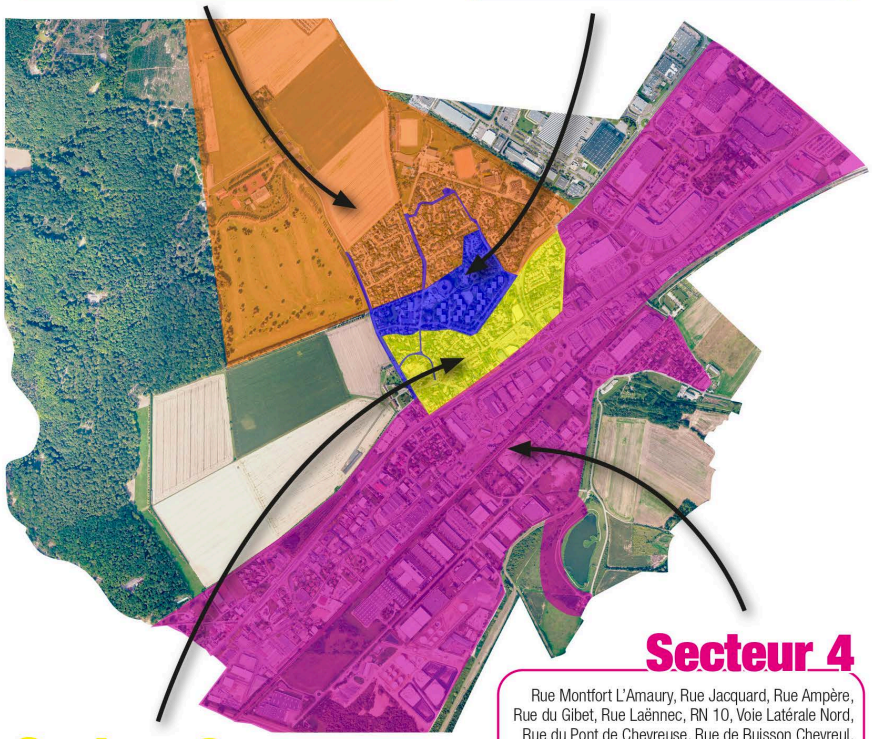

Secteur 3

Allée des Érables, rue des Bosquets, Clos des Louveries, Résidence des Deux Fontaines, Rue de L'Herminette, Allée des Bourreliers, Rue de la Prévenderie, Allée des Vignerons, Rue des Merciers, Rue de la Mairie.

Secteur 4

Rue Montfort L'Amaury, Rue Jacquard, Rue Ampère, Rue du Gibet, Rue Laënnec, RN 10, Voie Latérale Nord, Rue du Pont de Chevreuse, Rue de Buisson Chevreul, Rue du Mesnil-Saint-Denis, Route de Lévis-Saint-Nom, Rue des Osiers, Rue du Pont d'Aulneau, Avenue de la Gare, Rue du Four à Chaux, Rue de la Pommeraie, Rue des Broderies, Impasse des Broderies, Impasse des Marais, Rue des Marais, Impasse de la Mare, Rue du Pont des Landes, Rue des Hautes Bruyères, Impasse de la Faisanderie, Avenue Marcel Dassault, Clos de Maison Blanche, Rue des Commères, Rue Maison Blanche.

Compte tenu du contexte sanitaire, les conseils de quartiers des secteurs 3 et 4 n'avaient pu se dérouler aux dates prévues initialement.
Les habitants du secteur 3 sont invités à venir s'exprimer en Mairie, salle des Mariages, le mercredi 29 septembre 2021 à 19h30.
Les Coigniériens du secteur 4 pourront quant à eux formuler leurs propositions le mercredi 6 octobre 2021, à 19h30.

Jeunes diplômés, manifestez-vous !

La Municipalité récompense les jeunes impétrants ayant obtenu une mention.

Les récipiendaires ayant obtenu la mention « bien » ou « très bien » au brevet des collèges et au baccalauréat 2021 sont invités à déposer, en Mairie, leur relevé de notes avant le 1er octobre. Une invitation à la cérémonie de remise de récompenses leur sera adressée.

La Ville toujours mobilisée contre **la Covid-19**

Depuis le mois de janvier, la Ville de Coignières s'implique activement dans la lutte contre la Covid-19. Chaque semaine, les Coignériens peuvent bénéficier du dispositif communal d'accompagnement individualisé, instauré dans le cadre de la campagne de vaccination au Vélodrome de SQY. À ce titre, le conducteur du minibus mis à disposition par le Centre Communal d'Action Sociale récupère les futurs vaccinés à domicile puis les emmène au Vélodrome.

Pour rappel, si vous souhaitez vous faire vacciner, nous vous invitons à prendre attache auprès du CCAS au 01 34 61 45 75 ou par mail à ccasrpas@coignieres.fr.

Tournoi de **football solidaire**

Fondée en mémoire de trois jeunes Coignériens décédés brutalement, l'association HHN initie quotidiennement bon nombre d'actions humanitaires et solidaires. C'est dans ce cadre que s'est déroulé le traditionnel tournoi de football annuel de l'association le dimanche 4 juillet, sur le terrain synthétique du stade de l'Espace Alphonse Daudet. À l'issue de ce format ayant opposé 12 équipes de 8 joueurs, les recettes engrangées et les dons reçus ont permis à HHN de verser 10 000 € à l'association SIQAYA. Cette donation favorisera le forage de puits en Afrique et le parrainage d'enfants orphelins ou abandonnés. En présence de Monsieur le Maire, de Mohamed Mokhtari, élu en charge des sports, de Samir Moustaatif, président de l'association HNN et de Jamel Tamoum, secrétaire de l'association HHN et conseiller municipal, la remise des coupes a parachevé cette journée marquée du sceau de la solidarité, du partage et de la générosité.

La Municipalité engage de **nombreux travaux**

Cheminement piétonnier et rampe PMR entre le Centre de loisirs "La Farandole" et l'Espace Alphonse Daudet

Travaux finalisés

• Depuis le mois de mars, **9 candélabres solaires** éclairent les sentes de l'allée du Forgeron et de l'allée de la Meulière. L'objectif ? Offrir aux collégiens, aux écoliers du groupe scolaire Marcel Pagnol et aux utilisateurs du Gymnase du Moulin à Vent une traversée sereine et sécurisée. Ces mâts solaires s'inscrivent dans la politique de transition écologique menée par la Municipalité, puisqu'ils ne s'enclenchent qu'à 50 % en cas de passage d'un piéton et restent éteints lorsque les chemins sont déserts. Une opération cofinancée à hauteur de 80 % par le Département des Yvelines.

• **Parking provisoire des Acacias** Délimitation des **66 places** via un marquage au sol : le parking provisoire des Acacias est pleinement fonctionnel depuis le jeudi 18 mars. À terme, 300 places de stationnement seront mises à disposition des locataires de la Résidence. Ces derniers ont eu la possibilité d'échanger avec les équipes du bailleur social Seqens le mardi 29 juin, lors d'une réunion publique en visioconférence à laquelle ont participé Monsieur le Maire et Cyril Longuépée, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme.

• Le carrefour giratoire, les trottoirs et les caniveaux sis avenue de la Gare ont été repris il y a quelques semaines. À noter qu'un nouvel aménagement favorise l'**accessibilité pour les personnes à mobilité réduite**.

• Création d'un **cheminement pour piétons** aux abords de l'Espace Alphonse Daudet, installation d'une rampe PMR facilitant l'accès au Centre de loisirs « La Farandole », prolongement du chemin piétonnier rue des Frères Lumière et rue du Gibet : les services techniques municipaux ont été à pied d'œuvre ces derniers mois !

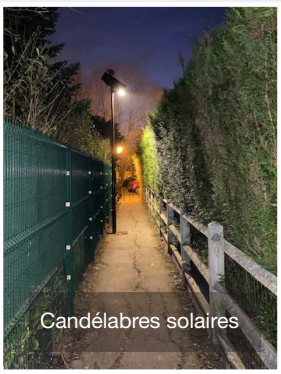

Candélabres solaires

Parking provisoire des Acacias

• Visant à sécuriser l'accès à la Maison de Voisinage, une **borne escamotable** a été mise en service le jeudi 8 juillet.

Travaux à venir...

• Disposé devant le Centre de loisirs « La Farandole » cet été, un **abri multifonctions** protègera les usagers de la navette scolaire et les vélos. À noter qu'un **abri à vélos** investira la terrasse de la Résidence-autonomie « Les Moissonneurs » durant la période estivale.

• En vue de la prochaine rentrée scolaire, un **portail pour véhicules et un portillon pour piétons** (avec digicode) sécuriseront l'accès « livraisons » du groupe scolaire Marcel Pagnol.

• Suite à une concertation avec les riverains, une **place de stationnement** supplémentaire sera créée rue de l'Attelage (reprise des trottoirs et des bordures en complément).

• Courant septembre, la **réfection du chemin de Bellepanne** sera lancée.

Borne escamotable devant la Maison de Voisinage

Nouveauté : le **bus PMI** fera une halte à Coignières dès septembre

Service itinérant assuré par le Département des Yvelines, le bus de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) desservira Coignières pour la première fois le jeudi 23 septembre 2021.

Vous ne pourrez pas manquer le bus rose flashy de la PMI ! Une fois par mois, une unité mobile composée d'un médecin et d'une infirmière stationnera sur le parking du Gymnase du Moulin à Vent, de 9h à 17h. Ces professionnels de santé effectuent, gratuitement, des consultations médicales préventives (soins, vaccinations) pour les enfants de 0 à 6 ans. Obligatoire, la prise de rendez-vous s'effectue par téléphone au 01 30 83 61 00 ou sur le site du Département des Yvelines : www.yvelines.fr.

Calendrier :

Jeudi 23 septembre 2021
Jeudi 21 octobre 2021
Jeudi 18 novembre 2021
Jeudi 16 décembre 2021

Coignières labellisée **« Terre de Jeux 2024 »**

La Ville de Coignières a récemment obtenu la labellisation « Terre de Jeux 2024 ». Cette distinction décernée aux territoires vise à promouvoir les Jeux olympiques de Paris et à favoriser la pratique sportive des administrés. Chaque collectivité labellisé est chargée d'initier de nouveaux événements sportifs ou de maintenir des actions existantes mais en lien avec les Jeux.

Analyse des Besoins Sociaux

Particulièrement utile pour recenser les attentes et les besoins des administrés, une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est conduite depuis le mois de juin par le CCAS. Un questionnaire porté par la Municipalité sera prochainement adressé aux Coignériens pour compléter cette démarche.

Mise en ligne du **nouveau site Internet**

L'attente touche à sa fin ! Courant septembre, les internautes pourront accéder au nouveau site Internet de la Ville, entièrement revisité. Une meilleure ergonomie, une navigation facilitée, un graphisme modernisé, qui intégrera une adaptation automatique aux différents terminaux (smartphones, tablettes, etc.)… Autant d'innovations qui faciliteront vos démarches numériques (paiements en ligne via le portail famille…) !

Ode à la lecture !

Le 18 mars, le Maire Didier Fischer et Salah Krimat adjoint au Maire délégué à la culture, ont inauguré la boîte à livres située rue de Neauphle-le-Château. Pour rappel, deux autres boîtes à livres municipales sont implantées devant la Résidence-autonomie « Les Moissonneurs » et à l'entrée de l'Espace Alphonse Daudet. Une quatrième boîte, gérée par la Région Île-de-France/SNCF, est à votre disposition près de la gare de Coignières.

Optez pour la **trottinette électrique !**

Implanté sur l'ensemble des douze communes de l'agglomération et porté par l'opérateur TIER Mobility, un nouveau service de location de trottinettes électriques a été déployé à Coignières le vendredi 7 mai.

Neuf stations (avec un marquage au sol vert) maillent le territoire communal. Pour profiter de ce dispositif, il vous suffit de télécharger l'application TIER sur votre smartphone. Puis, repérez la station la plus proche à l'aide de l'application. Enfin, scannez le QR code présent sur le guidon de la trottinette électrique.
Nous invitons les utilisateurs à respecter le Code la route.
Pour toute information, vous pouvez consulter le site Internet de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines : sqy.fr/trottinettes.

Tarifs
1 € de frais de déblocage
puis 0,15 €/minute

Règles de bon usage

Dans le but de garantir aux usagers une sécurité maximale, les trottinettes sont bridées à 20 km/h et sont équipées d'un casque intégré, de freins, de dispositifs rétro-réfléchissants et d'un avertisseur sonore. L'utilisation de cette mobilité douce impose le respect de certaines règles de sécurité, à savoir :

- Accès strictement réservé aux personnes majeures ;
- Usage exclusivement personnel, transport de passager interdit ;
- Application des règles du code de la route ;
- Interdiction de circuler sur les trottoirs sous peine d'amende ;
- Interdiction de stationner sur les trottoirs, en dehors des stations identifiées ;
- Port du casque fortement recommandé.

La culture comme credo

Nommée le 1er mars 2021 au poste de directrice du Théâtre Alphonse Daudet, Christelle Bidouard souhaite mettre en place une offre culturelle ambitieuse en direction du plus grand nombre.

Christelle Bidouard, nouvelle directrice du Théâtre Alphonse Daudet

« Depuis toute petite, j'aime le théâtre, la lecture, les arts et le cinéma. » Christelle Bidouard était prédestinée à exercer un métier dans le domaine culturel. Après avoir étudié le droit et les sciences politiques, l'ancienne responsable de l'Espace Philippe Noiret aux Clayes-sous-Bois a suivi une formation professionnalisante en management culturel ayant favorisé son entrée sur le marché du travail en tant que vacataire, puis responsable jeune public dans un cinéma.

Passion et ambition

La mélomane de 43 ans a un rapport passionné à la culture : *« La culture au sens artistique, c'est tout ce qui nous met des papillons dans le ventre ou des étoiles dans les yeux, tout ce qui nous fait rêver. Il y a un côté saisissant dans un air de musique, une image, un spectacle ou une phrase. La culture fait réagir, énerve, rend joyeux ou triste. »*

Forte d'une vingtaine d'années d'expérience dans ce secteur d'activité, la nouvelle directrice du Théâtre Alphonse Daudet entend impulser un nouvel élan à Coignières : *« Nous avons envie d'apporter quelque chose de nouveau. En ce qui concerne la culture sur la Ville, il y a une volonté politique forte de proposer des manifestations avec la participation d'habitants et de renforcer le lien entre les équipes du théâtre, les équipes municipales, les administrés et les pratiquants d'œuvres artistiques. Pour la direction d'un théâtre, c'est une réelle chance d'avoir ce souhait politique marqué. Cela permet de s'exprimer librement au niveau de la créativité et de l'imagination. »*

Faire preuve d'originalité

Ce caractère innovant s'est illustré le 5 juin dernier, lors de la visite guidée un brin décalée et loufoque du Théâtre Alphonse Daudet, préparée conjointement par l'équipe et les professeurs du théâtre, la Troupe du Crâne et l'orchestre Alphonse Daudet. L'occasion de célébrer la réouverture du lieu culturel datant du 19 mai dernier.

À la tête d'une équipe fraîchement renouvelée, Christelle Bidouard fourmille d'idées. Son objectif étant de *« conserver les fidèles de l'Espace Alphonse Daudet tout en attirant de nouveaux spectateurs n'ayant pas forcément le réflexe de se rendre au théâtre »*, la mère de deux enfants travaille d'arrache-pied afin de proposer aux abonnés une programmation continuellement originale et éclectique. Férus de culture, à vos agendas ! Vous pourrez échanger avec la nouvelle responsable le vendredi 24 septembre, lors de la présentation de la saison culturelle 2021-2022 qui se déroulera au Théâtre Alphonse Daudet dès 19h30.

Espace Alphonse Daudet
26 rue du Moulin à Vent
Tél. : 01 30 62 36 00
eadaudet@coignieres.fr
www.theatrealphonsedaudet.fr

DÉCISIONS MUNICIPALES MAJEURES

Conseil municipal du 22 juin 2021

Convention de coordination entre la police municipale de Coignières et les forces de sécurité de l'État

La police municipale et les forces de sécurité de l'État ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire de la commune. En aucun cas il ne peut être confié à la police municipale des missions de maintien de l'ordre.

La convention, établie conformément aux dispositions de l'article L. 512-4 du code de la sécurité intérieure, précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État.

Pour l'application de la convention, les forces de sécurité de l'État sont la police nationale dans les communes placées sous le régime de la police d'État. Les responsables des forces de sécurité de l'État sont le chef de la circonscription de sécurité publique d'Élancourt.

Le Maire de Coignières, le Chef de la Circonscription de la sécurité publique, ou leurs représentants ainsi que le Chef de la police municipale, se réunissent une fois par mois en Mairie pour échanger toute information utile relative à l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics dans la commune, en vue de l'organisation matérielle des missions prévues entre les forces de polices (nationale et municipale). À cette occasion, les derniers événements marquants, les missions mises en place et les prochaines manifestations sont également abordés.

La convention et son application font l'objet d'une évaluation annuelle au cours d'une rencontre entre le Préfet, le Procureur de la République, le Maire de Coignières, le représentant des forces de sécurité intérieure et le responsable de la police municipale.

Conseil municipal du 7 juillet 2021

Mise en place d'astreinte financière en matière d'urbanisme

Alors que les manquements aux règles de l'urbanisme étaient jusqu'à présent exclusivement sanctionnés par le juge pénal, la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 renforcent les pouvoirs du maire, notamment ses pouvoirs de police administrative et sa protection juridique.

En matière d'urbanisme, l'article 48 de la loi précise que le maire ou le président de l'EPCI est compétent pour sanctionner les contrevenants, à travers un mécanisme de mise en demeure et d'astreinte financière, pouvant s'élever jusqu'à 500 € par jour de retard, plafonnée à 25 000 € au bénéfice de la commune.

Ainsi, lorsque des travaux mentionnés aux articles L421-1 à L421-5 ont été entrepris ou exécutés en méconnaissance des obligations imposées par les divers règlements ou en méconnaissance des prescriptions imposées par une autorisation délivrée, et qu'un procès-verbal a été dressé en application de l'article L480-1 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente peut, après avoir invité l'intéressé à présenter ses observations, le mettre en demeure, dans un délai qu'elle détermine, soit de procéder aux opérations nécessaires à la mise en conformité de la construction, soit de déposer une demande d'autorisation visant à la régularisation.

L'autorité compétente peut assortir la mise en demeure d'une astreinte financière qui peut être prononcée à tout moment après l'expiration du délai imparti par la mise en demeure. Un délai de 10 ans rend caduque l'application de cette procédure.

L'ensemble du dispositif assure le respect des droits de la défense en prévoyant que les mesures financières ne peuvent être prises qu'après l'organisation d'une procédure contradictoire. Mais cette astreinte peut être prononcée à tout moment en cas de mise en demeure infructueuse, après que l'intéressé ait été invité à présenter ses observations. Son montant est modulé en tenant compte de l'ampleur des mesures et des travaux prescrits et des conséquences de leur non-exécution. Il convient donc de définir une grille tarifaire :

Nature des travaux sans autorisation	Montant de l'astreinte journalière
Travaux ne générant aucune création de surface close et couverte *Ex : réfection de toiture, ravalement, changement de menuiseries, travaux de clôture, abri bûche, carport, piscine, paraboles, panneaux publicitaires, fils électriques ou téléphoniques mal fixés sur le bâtiment ou aériens…*	100 €
Travaux générant une création de surface close et couverte inférieure à 10 m² *Ex : Extension d'une construction existante de moins de 10 m², nouvelle construction accolée ou non à une construction existante de moins de 10 m²…*	250 €
Travaux générant une création de surface close et couverte supérieure à 10 m² *Ex : Extension d'une construction existante de plus de 10 m², nouvelle construction accolée ou non à une construction existante de plus de 10 m²…*	400 €
Changement de destination, changement d'usage d'un garage en pièce d'habitation ou division d'une unité d'habitation en plusieurs unités d'habitation	400 €
Récidive d'un riverain ayant déjà fait l'objet d'une mise en demeure pour des travaux réalisés sans autorisation	Majoration de 100 € par jour

L'astreinte court à compter de la date de notification de l'arrêté la prononçant et jusqu'à ce qu'il ait été justifié de l'exécution des opérations nécessaires à la mise en conformité ou des formalités permettant la régularisation.

Infos pratiques

Permanence CCAS
Chaque mercredi, de 14h à 20h, le CCAS tient une permanence individualisée pour les aides au permis en direction des 18-25 ans (bourse de 500 € allouée en échange d'une action citoyenne en ville), les demandes de logement social et les bourses d'étude.
Sur rendez-vous au 01 34 61 45 75 - ccasrpa@coignieres.fr

Le Maire à votre écoute
Soucieux d'apporter des réponses concrètes et personnalisées aux Coignériens, Didier Fischer, votre Maire, assure une permanence en Mairie le samedi matin, de 9h à 12h. Ces temps d'échange, qui reposent sur le dialogue et l'écoute, visent à répondre efficacement aux préoccupations des administrés.
Permanence sur rendez-vous par téléphone au 01 30 13 17 83 ou par mail : secretariat.du.maire@coignieres.fr

Permanences juridiques en Mairie
Le premier mercredi de chaque mois, vous avez la possibilité de bénéficier de l'expertise d'un avocat assermenté qui vous apportera des réponses personnalisées.
Un service municipal gratuit et accessible uniquement sur rendez-vous, de 17h à 19h30, en Mairie.
Sur rendez-vous au 01 30 13 17 77 - accueil@coignieres.fr

Vacances sereines avec l'OTA
Avec l'Opération « Tranquillité Absence », partez en congés l'esprit serein ! Ce dispositif propose une surveillance de votre domicile par les agents de la police municipale et la police nationale d'Élancourt. Pour bénéficier de ce service gratuit, il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription téléchargeable sur www.coignieres.fr ou disponible en Mairie, à transmettre au plus tard 5 jours ouvrés avant votre départ, directement en Mairie ou par email à l'adresse ci-dessous.
Police municipale de Coignières - 01 34 61 69 27
police.municipale@coignieres.fr

Votre prochain conseil municipal :
Mercredi 22 septembre à 19h45 en Mairie

Retrouvez l'ordre du jour et les délibérations du conseil sur : www.coignieres.fr

Permanence du conciliateur de justice
La conciliation de justice est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite qui permet le règlement à l'amiable de vos litiges (entre particuliers ou avec des professionnels), à l'exception :
- du droit de la famille, qui relève de la compétence de la Médiatrice familiale ;
- de l'administration, qui relève du Délégué départemental du Défenseur des Droits.
Un conciliateur de justice vous reçoit en Mairie, le 1er et le 3e mardi de chaque mois (8h45-12h et 14h-17h).
Sur rendez-vous au 01 30 13 17 77 - accueil@coignieres.fr
+ d'infos : https://www.conciliateurs.fr

La Police municipale à vos côtés
La police municipale de Coignières assure un accueil physique en Mairie aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville. Un accueil téléphonique est parallèlement assuré :
> En période scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h15 / 13h30-17h / Mercredi : 14h-19h30
> Hors période scolaire : Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h15 / 13h30-17h30 / Mercredi : 14h-20h / Vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h.
En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 17 ou le Commissariat d'Élancourt au 01 30 69 64 00.
Police municipale - 01 34 61 69 27
police.municipale@coignieres.fr

Accueil des nouveaux arrivants
Une cérémonie d'accueil est réservée aux nouveaux Coignériens le samedi 11 septembre, à 11h. Une visite de la Ville vous sera proposée, avec des arrêts dans plusieurs bâtiments municipaux. Les personnes concernées sont invitées à remplir et à retourner, avant le 3 septembre, le formulaire d'inscription disponible à l'accueil de la Mairie et téléchargeable sur le site Internet de la Ville, rubrique « Hôtel de Ville ».
Service événementiel - 01 30 13 17 67
evenementiel@coignieres.fr

Élections départementales : Pierre Bédier réélu

Le président Pierre Bédier a été réélu à la présidence du conseil départemental des Yvelines, suite à la victoire des candidats d'Ensemble pour les Yvelines (EPY) dans les 21 cantons, lors des élections départementales des 20 et 27 juin 2021 derniers.

Bienvenue aux nouvelles enseignes

B&M
Magasin discount
Centre commercial « Le Forum »
Rue des Frères Lumière
www.babou.fr

BIENS PLUS
Agence immobilière
274 RN 10 / 2 rue des Commères
Tél. : 01 85 77 10 49

COP VERT
Spécialiste en énergie verte
45 Bis RN 10
www.copvert.fr

DE LA MALLE AU THÉ
Brocante
Rue du Pont des Landes
Tél. : 06 62 59 05 76

GANG OF PIZZA
Distributeur de pizzas en libre-service 24/7
44 rue des Broderies
Tél. : 06 01 30 40 18 - www.gangofpizza.com

LITERIE PRIVEE.COM
Literie
13 rue du Pont d'Aulneau
Tél. : 01 34 61 76 74 - www.literieprivee.com

MALITERIE
Literie
7 rue du Pont d'Aulneau
Tél. : 01 86 70 02 17 - www.maliterie.com

MED TAVERN
Restaurant Jazz
190 RN 10
Tél. : 01 39 38 19 66 - medtavern78@gmail.com

NAVA PLAZZA
Alimentation - Mode - Institut de beauté
Centre commercial « Le Forum »
Rue des Frères Lumière
Tél. : 07 58 71 37 01 / 07 58 70 17 29

RÉSIDENCES DU CENTRE
Constructeur de maisons individuelles
197 RN 10
Tél. : 09 86 49 30 04 - contact@residencesducentre.fr
www.residencesducentre.fr

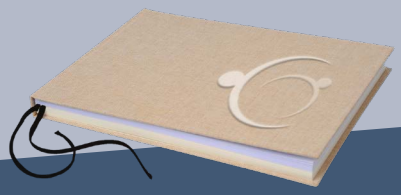

Bonheur

06/10/2020 Alioune SY
06/02/2021 Ilyan BELMOKHTAR
15/02/2021 Alyssa DA SILVA
04/03/2021 Alpha DIALLO
05/03/2021 Salma ABERKANE
08/03/2021 Jannah HADJI
10/03/2021 Ramata DIALLO
12/03/2021 Cordélia BAJIKA KAZADI
25/03/2021 Clara CARRIÉ
01/04/2021 Amna FATTAH
11/04/2021 Naël BOGNINI
29/04/2021 Anfal KESSEIRI
03/05/2021 Esma BAIRIS
06/05/2021 Erwan MANGOYO MAKUKA SUNGA
07/05/2021 Fanta DIARRA
21/05/2021 Jana KENNOUCHE
01/06/2021 Eya AZIZI

Félicitations

09/07/2021 Amel BENCHENNA et Mehdi BOUMENJEL
13/07/2021 Fenny ANDRIAMIFIDY et Mihaja ANDRINAINA RAZAFINDRALAMBO
13/07/2021 Tiffany DUBOURGUAIS—AMY et David MORENO TEVAR
17/07/2021 Coralie FOLLIOT et Olivier SELDIR

Regrets

07/01/2021 PAYOUX Daniel, à l'âge de 79 ans
06/02/2021 FIÉ Nicole, à l'âge de 84 ans
09/02/2021 GEOFFROY Alain, à l'âge de 70 ans
10/02/2021 GAILLARD Philippe, à l'âge de 59 ans
20/02/2021 FORTIER Yvette, à l'âge de 97 ans

La Municipalité présente ses sincères condoléances aux familles des défunts.

Afin de garantir la libre expression de tous les groupes politiques représentés au sein du Conseil municipal, cette page est consacrée aux tribunes d'expression libre. Chaque groupe dispose d'un espace équivalent pour s'exprimer sous sa seule responsabilité.

Chères Coignièriennes, chers Coignièriens

L'été 2021, à l'instar de l'année passée restera marquée par la COVID-19.
Toutefois, les assouplissements des règles sanitaires en mai dernier ont permis l'organisation de nombreuses activités : du vide grenier en juin, en passant par la fête de la musique ou la fête de la ville tout comme l'animation un été à Coignières qui a rassemblé plus de 2 000 personnes, nous ont permis de nous retrouver, sur des temps toujours trop brefs, mais ô combien conviviaux.
L'été, c'est aussi l'ouverture de l'ensemble de nos structures d'accueil sur deux mois que ce soit le CLSH la Farandole, le service jeunesse ou la maison des jeunes.
Juillet aout sont aussi annonciateurs de la rentrée. Si l'automne s'invite indubitablement en septembre, c'est encore le mois où l'esprit s'autorise à vagabonder. Les journées du patrimoine vous permettront de découvrir votre ville plus intimement, dans le reflet de son Histoire. Le forum des associations le 03 septembre ou la semaine bleue en octobre prochain sont autant de rendez-vous qui déjà se profilent.
L'avenir se construit ensemble ! Un adage qui sied à ravir au groupe majoritaire. Ainsi à l'automne prochain nous aurons l'occasion d'échanger sur le devenir du Centre Commercial « Le village", lors d'un premier temps de concertation…
En mars 2020, nous nous étions engagés à communiquer chaque année sur les avancées de notre programme.
Parole tenue ! Vous avez été destinataires courant juillet du premier compte rendu de mandat couvrant la période juin 2020 à juin 2021.
Nous tenons à remercier l'ensemble des agents de la ville qui ont su dynamiser votre été tout en préparant la rentrée. Les travaux d'entretien dans nos écoles augurent d'un retour en classe sous les meilleurs hospices.
Nous vous souhaitons une belle fin d'été 2021 dans le respect des gestes barrières.

Les Élus de la liste majoritaire
Un Élan Durable pour Coignières

Chères Coigniériennes, chers Coignériens,

Quelques jours après les élections municipales de mars 2020, la France subissait sa première vague de confinement avec son florilège de dommages collatéraux : gel de l'activité économique, isolement et parfois détresse sociale pour nos concitoyens les plus fragiles.
Si notre ville et notre activité municipale ne furent pas épargnées, des projets initiés par les municipalités précédentes ou par la majorité actuelle purent néanmoins aboutir : destruction du silo, rénovation du gymnase, aménagement du cimetière, création de la maison des jeunes, mise en place d'une navette scolaire et demande d'inscription au Parc de la vallée de Chevreuse.
Dans une démarche constructive, nous, élus de l'opposition, apportons notre soutien aux actions municipales dès lors qu'elles sont dans l'intérêt des habitants, du développement ou de la préservation de la ville, dans une enveloppe budgétaire maitrisée. A contrario, nous mettons la majorité devant ses responsabilités lorsque nous constatons des incohérences entre les paroles et les actes ou des discours divergents.
En désaccord sur certains sujets, nous n'hésitons pas à exprimer notre point de vue, ayant été élus avec un programme et une vision de société différentes.
Nous arrivons, nous l'espérons, dans une période où la vie va pouvoir reprendre un cours plus normal et l'action municipale s'accélérer.
Nous resterons attentifs sur les sujets liés à l'environnement, de l'équité et de la justice sociale et les dépenses publiques. Nous défendrons, en tant qu'opposition, notre droit d'être informé et de pouvoir nous exprimer au sein des instances municipales.
Nous vous souhaitons une bonne rentrée et vous rappelons que vous pouvez nous contacter via notre messagerie : coignieres.avenir@gmail.com.

Xavier Girard
Président de Coignières Avenir

COIGNIÈRES

ÉVÉNEMENTS

Forum des associations 4 sept.

Journée du patrimoine 18 sept.

World Clean Up Day 19 sept.

ⓘ www.coignieres.fr